

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

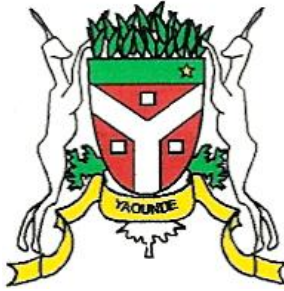
DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE FINANCIER ET DES MARCHES PUBLICS

BUREAU DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CENTRE REGION

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE 1ST DISTRICT COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

OFFICE OF PUBLIC PROCUREMENT

DECISION N° 008 /26 /D/ CAY 1^{ER} / SG / SFMP/BMP
PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE
RELATIF APPEL D'OFFRES NATIONAL EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 008/AONO/CAY1^{ER}/SFMP/BMP/CIPM/2026 DU 20/01/2026
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT TYPE S-1, R+1 POUR LES SERVICES
DE L'ETAT CIVIL DE LA MAIRIE DE YAOUNDE 1^{ER} EN PROCEDURE D'URGENCE

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{ER},

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'ARMP;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté N° 000288/A/MINDDEVEL du 06 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
- Vu les Procès-Verbaux de la Commission Interne de passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé ;

Et conformément aux dispositions de **l'article 101** du Code des Marchés Publics.

DECIDE:

Article 1^{er}: la lettre commande objet de l'Appel d'offres national N° 008/AONO/CAY1^{ER}/SFMP/BMP/CIPM/2026 DU 20/01/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT TYPE S-1, R+1 POUR LES SERVICES DE L'ETAT CIVIL DE LA MAIRIE DE YAOUNDE 1^{ER} EN PROCEDURE D'URGENCE est attribuée au CABINET SIKMA SARL , TEL : 690545268, représenté par Monsieur BOANE Arsène Aimé, Directeur Général pour un montant TTC 19 600 000 (dix-neuf millions six cent mille FCFA).

Délai d'exécution des travaux: 7 (SEPT) mois.

Article 2: La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 07/04/2026

Le Maire
(e) ABOUNA Jean Marie

